Privilège-M. Matte

[Français]

OUESTION DE PRIVILÈGE

M. MATTE—LA GRC—LA RÉPONSE DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL AU SUJET DE LA MORT DE MICHEL VIGER

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, ie désire poser la question de privilège. Le solliciteur général (M. Fox) avant profité de l'occasion pour répondre à ma question pour insinuer des choses fausses, ie me permets, à ce moment-ci, de faire les mises au point qui s'imposent. Les insinuations faites par le solliciteur général relatives à mes récentes déclarations au sujet des sérieuses présomptions que j'ai sur les circonstances entourant la mort de Michel Viger sont malveillantes et empreintes de panique. Les motifs qui m'incitent à rechercher la vérité et la justice ne sont pas basés sur le sensationnalisme de rumeurs plus ou moins sérieuses, mais sont le fruit d'une indignation profonde provenant des faits suivants: Premièrement, l'action criminelle autorisée d'un comité spécial de la GRC qui, au lieu d'empêcher l'action subversive, l'a plutôt provoquée. Il y en a qui me disent: Prouve-le! Ils n'ont tout simplement qu'à se référer au comité de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts qui siégeait ici même au Parlement en 1969, et ils sauront ce que je veux dire! Deuxièmement, la révélation explicite de quelques-uns de ces faits par les autorités elles-mêmes ne saurait être niée! dans le but de cacher les circonstances plus compromettantes. Troisièmement, le fait surtout que tout un peuple ait été profondément traumatisé en 1970, à la suite d'événements dramatiques dont l'origine est étrangère aux aspirations légitimes des Québécois et provoquée par ces fameux comités spéciaux dignes de la Gestapo. Ce ne sont là que des motifs raisonnables et suffisants. Le ministre croit qu'il peut se permettre de mettre en doute ma bonne foi à cause, pense-t-il, que lui seul et son gouvernement détiennent les clés de l'énigme en contrôlant ce fameux comité spécial devenu, comme je l'ai déjà dit, un genre de Gestapo moderne.

Je ne m'attends donc pas que le ministre ou le gouvernement confesse tout simplement ces actions abominables de ces agents provocateurs, car on a vu, il y a quelques années, comment un président des États-Unis a nié avec véhémence des faits pourtant bien vrais. Je tiens tout d'abord à sauvegarder mon intégrité. Le seul souci qui m'anime est de chasser une fois pour toutes de nos institutions la haine et le terrorisme, et il faut aller là où en est l'origine, c'est-à-dire à ces agents provocateurs qui systématiquement ont provoqué la crise d'octobre 1970, et à l'édification du ministre lui-même, savoir jusqu'où son ministère est réellement au fait des circonstances entourant le pseudo-accident dans lequel est décédé Michel Viger.

Que le ministre, avant de répondre à mes questions, ait la décence de faire une enquête, et il découvrira ce qu'il ne sait peut-être pas, mais qui peut s'être fort bien produit, puisque, et je termine là-dessus ma question de privilège, Michel Viger [M.l'Orateur.]

lui-même, que je connaissais, m'a bel et bien affirmé qu'il était agent dans la Gendarmerie royale du Canada.

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur le président, comme l'honorable député le sait, ce gouvernement a mis sur pied, au mois de juin de cette année, une commission d'enquête justement pour que nous puissions avoir un organisme indépendant qui pourrait faire enquête sur certaines allégations qui auraient été faites au cours des mois. L'honorable député détourne énormément le débat. Au cours de la journée, avant-hier, il a parié, et cela est rapporté un peu partout dans tous les journaux du Canada, il a accusé la GRC d'avoir été à l'origine du décès de M. Viger. Par exemple, le journal La Gazette de Montréal titrait le 14 décembre 1977, et je cite:

MP ACCUSES RCMP OF MURDER.

On retrouve la même chose, monsieur le président, dans le journal *Ottawa Today*, Today Staff:

[Traduction]

La GRC est accusée d'être mêlée à la mort de Viger.

Un député du Québec a dit hier soir qu'il soupçonnait la GRC d'être mêlée à la mort de l'homme qui avait caché les meurtriers de Pierre Laporte dans sa ferme à l'extérieur de Montréal.

René Matte, député créditiste de Champlain, a déclaré dans une interview accordée à Radio-Canada hier soir qu'il soupçonnait la GRC d'être mêlée à la mort de Michel Viger . . .

[Français]

Ce n'est pas seulement dans la presse anglophone. L'honorable député a été bien compris dans les deux langues officielles du pays. Dans le journal *Le Droit*, on titre, et je lis:

Matte prétend que Michel Viger a été liquidé par la GRC.

Monsieur le président, c'est repris évidemment dans *Le Journal de Montréal*. J'ai dit ceci à l'honorable député au cours de la période des questions: ou bien il a des renseignements au sujet de ce décès, ou bien il n'en a pas. S'il n'en a pas, monsieur le président, et qu'il a lancé ce genre de canard, il mérite le titre que je lui ai attribué pendant la période des questions, savoir qu'il est irresponsable.

Des voix: C'est vrai.

M. Fox: S'il a des renseignements à ce sujet-là, monsieur le président, il mérite le même titre, parce que son devoir en tant que citoyen et député, monsieur le président, c'est de faire connaître immédiatement aux autorités compétentes ses informations. S'il a des informations sur les causes du décès de M. Viger, causes de décès qui ont été expliquées par le père de M. Viger dans des entrevues avec des journalistes au cours de la journée, à l'effet que c'était sûrement accidentel, son devoir, monsieur le président, l'oblige à porter ces informations-là à l'attention du procureur général de la province où le décès a eu lieu, au gouvernement avec lequel il a d'ailleurs d'excellentes relations, au procureur général de la province de Québec. S'il ne l'a pas fait, monsieur le président, il est également irresponsable.